

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :

le jeudi 14 décembre 2023 à 18 heures précises.

A Servoz, le 8 décembre 2023.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Etat civil**
- **Urbanisme – Foncier :** Autorisations d'urbanisme
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires administratives :**
 - ◆ Assurance de la flotte automobile et risques annexes – choix du prestataire
 - ◆ Approbation de la convention relative à une mission d'accompagnement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie pour la végétalisation de la cour de l'école
 - ◆ Approbation de la convention de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux avec Haute-Savoie Habitat
 - ◆ Approbation de l'avenant numéro 1 à la convention de mise à disposition de la salle de blocs au profit de l'association Roc et Résine
 - ◆ Approbation de l'avenant numéro 12 aux conventions de mutualisation des services de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
 - ◆ Approbation de la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Commune des Houches à la Commune de Servoz pour le financement des travaux d'extension des locaux de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire
 - ◆ Transferts de la compétence en matière d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif (SPANC) et de la compétence eau potable au profit de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc – approbation des procès-verbaux de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers, emprunts et subventions
- **Affaires financières :**
 - ◆ Autorisation pour l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 pour le Budget Général
 - ◆ Constitution d'une provision pour risques afférents aux créances douteuses
 - ◆ Demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour le budget général
 - ◆ Décision Modificative numéro 3 pour le budget général
- **Ressources humaines :**
 - ◆ Recensement de la population 2024 :
 - désignation d'un coordonnateur pour le recensement de la population 2024 et détermination de la rémunération
 - création d'emplois d'agents recenseurs et détermination de la rémunération
 - ◆ Mise en œuvre des lignes directrices de gestion
 - ◆ Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP)
 - ◆ Service enfance – création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint territorial d'animation
- **Questions et informations diverses**